ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Aux membres des différentes Organisations ouvrières

L'EDUCATION PHYSIQUE ET MORALE DE LA JEUNESSE

Après l'appel que j'ai adressé dans l' « Egalité » du 7 decembre dernier, il me semble utile de signaler encore quelques points qui sont d'une assez grande importance en ce qui concerne l'action que nous menons actuellement en France, de concert avec nos camarades des différentes organisations pour l'éducation physique et morale de la jeunesse prolétarienne.

Dans le Nord s'est reformé le Comité de la Fédération Sportive du Travail, dont le siège a été fixé Bourse du Travail, à Roubaix. La F. S. T. compte déjà de très nombreux groupes sportifs ouvriers et socialistes dans diverses régions de France, notamment en Champagne, dans l'Oise, le Rhône, la Gironde, la Haute-Vienne, le Maine-et-Loire, le Loiret, etc.

Dans le département de la Seine, nous comptons près de 50 groupements. De tous côtés de notre pays, les dirigeants de la F. S. T. ont compris le devoir qui s'imposait à eux pour contribuer à réparer, si toutefois il peut y avoir réparation, l'œuvre de mort accomplie au cours de ces dernières années de guerre.

Nous avons plus que jamais compris que l'avenir même de notre pays, de la classe ouvrière en général, avait été compromis dans l'affreuse mêlée qui, tout en faisant couler à flots le sang de notre belle jeunesse, nous a pris plus de un million cinq cent milles jeunes gens, tous prolétaires et qui représentaient pour nous ce qu'il y avait de plus pur, de plus vivant, de plus beau dans notre race. Nous avons donc le droit et le devoir de revendiquer sans retard l'œuvre de régénération qui s'impose et c'est pour cette raison que nous devons tous nous retrouver en une action commune pour élever moralement et physiquement à un niveau supérieur l'être humain.

Après plus de trente années de lutte, le prolétariat de notre pays a conquis en arrachant à la classe bourgeoise et capitaliste la « journée de huit heures », ce qui représente un rayon de soleil dans la vie des travailleurs qui peinent et souffrent journellement.

Faisons donc en sorte, pour que ces quelques heures de liberté n'aillent pas à l'encontre des aspirations ouvrières, et comme je le disais dernièrement, donnons à nos jeunes le moyen de se divertir en s'éduquant physiquement par les sports et la gymnastique, et moralement dans nos réunion, causeries, cours d'études sociales, etc.

N'oublions pas que dans toute la France, les capitalistes, gros usiniers, etc., ont déjà mis en pratique l'idée d'attirer à eux par les sports les jeunes gens qui travaillent dans leurs usines ; d'autres raisons que les nôtres les guident, vous les connaissez : ils pensent et veulent par ce moyen, détourner la jeunesse des organisations ouvrières et socialistes. C'est encore une raison pour laquelle nous ne pouvons rester inactifs, et d'ce côté, tous nos efforts doivent être employés pour écarter nos jeunes des pièges et embûches prosiers qui leur sont trop souvent tendus par la classe patronale.

En un mot, la classe ouvrière doit demeurer dans son élément, et de ce fait, dans l'avenir elle ne pourra rester indifférente aux grandes questions sociales qui doivent nous acheminer vers l'Idéal commun.

Rappelez-vous qu'un cerveau sain ne peut être que dans un corps sain. C'est pour cette raison que je fais de nouveau cet appel en espérant que vous ferez chacun dans votre milieu, l'effort nécessaire pour amener à nous tous ceux que vous touchez de près, en aidant et en constituant partout où il vous sera possible de le faire, des groupes d'éducation physique et morale de la jeunesse.

F. FRANÇOIS,
Secrétaire du Comité du Nord
de la Fédération Sportive du Travail.

VOL DE NUMERAIRE ET DE BIJOUX

Une plainte a été déposée au commissariat du 1e arrondissement, par M. Babbe Gaston, demeurant rue d'Anjiu, 54, pour vol de numéraire, de bijoux, d'un livret de caisse d'épargne et divers autres objets, commis à son domicile, dans la journée du 31 décembre dernier.

CIMETIERE

Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que les bandes de terrain situées carrés 15, 18, 21, 22 et 27, affectées aux sépultures des enfants en 1907, 1908 et 1909 vont être reprises incessamment pour y créer des concessions temporaires.

En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes de bois, de fer ou de pierre, placées aux lieux précités, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la ville, conformément au réglement du Cimetière.

Pour faire enlever lesdits épitaphes, on devra s'adresser à M. le Conservateur du Cimetière chargé de la surveillance de ces opérations.

TOURCOING

VENTE AUX AMICALES, RUE DU HAZE

Il sera mis en vente aux Amicales, rue du Haze, 1er étage, les lundi et mardi de chaque semaine, de 8 heures 1/2 à 11 h. 1/2 et de 2 h. à 4 h. du soir : bonneterie pour hommes, couvertures, pardessus, vareuses pour enfants jusqu'à 5 ans, caleçons de sport, chaussures de latigue et de repos pour hommes, chaussures Américaines pour femmes jusque 40 et pour enfants, ainsi qu'un lot de semelles et de talons en cuir.

SERVICE DES VETEMENTS ET CHAUSSURES

A propos des ventes de vêtements et chaussures qui ont lieu régulièrement les lundi et mardi de chaque semaine à partir de 8 h. 1/2 du matin et de 2 h. de l'après-midi, il est recommandé aux familles de se présenter de préférence au début de la matinée ou de l'après-midi et non pas en fin de séance, à un moment où il est impossible de servir les retardataires trop nombreux qui se présentent. En suivant ces indications, les familles seront servies plus rapidement et éviteront une attente toujours désagréable et, le cas échéant de devoir être renvoyées à une autre séance en raison du temps insuffisant qui resterait jusqu'à l'heure de la fermeture et qui ne permettrait pas de servir les personnes qui se seraient présentées tardivement.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

ECLAT DE FER DANS L'ŒIL. — Le 2 janvier 1920, à neuf heures, dans l'usine Masurel frères, un aide forgeron, nommé Théophile Dekeyser, 52 ans, demeurant rue du Moulin Cardon, 17, à Bondues, a reçu, en coupant une barre de fer, un éclat dans l'œil gauche.

M. le docteur Bonte lui a ordonné un repos de 12 jours.

BLESSURE AU POUCE. — Le 31 décembre dernier, à onze heures trois quarts, dans l'atelier de M. J.-B. Bigotte, rue de l'Espierre, un mécanicien nommé Henri Monhoucke, 30 ans, demeurant rue de Tourcoing, 13, à Roncq, s'est coupé profondément le pouce droit, en manipulant une scie circulaire.

M. le docteur Decouvelaere lui a ordonné un repos de douze jours.

RAVITAILLEMENT DES CHEVAUX

Une distribution d'avoine aura lieu au Bureau de la Voirie, Hôtel de Ville, les lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 janvier, de neuf heures à midi.

Ration par cheval : 250 kilos à 0.98, soit 245 fr.

LE MANQUE DE CHARBON

Il est arrivé à Tourcoing pour le ravitaillement de la population une certaine quantité de charbon encore insuffisante pour satisfaire aux besoins toujours plus pressants : Vendredi, 20 tonnes, et samedi une quantité à peu près égale de charbon anglais.

Rappelons que la distribution actuelle en est encore au 5me secteur (pour le mois de novembre), et que l'Administration compte sur un apport de quelques milliers de tonnes pour rattraper ce grand retard.

COMITE D'ALIMENTATION
Semaine du 5 au 10 janvier

Pois, prix de la ration, 1.30 — Café vert ou Café torréfié, 1.10 — Sucre, 0.75 — Pour les familles de 1 et 2 personnes, une boîte de pâté galantine ou une boîte pâte métaux, 0.75 (petites boîtes) ; Pour les familles de trois et au-dessus, une boîte de pâte anglais, ou une boîte de pâte métaux (jusqu'à épuisement), (grandes boîtes), 1.50 — Saindoux végétal, 1.75.

LILLE

L'éclairage public

UN ARRETE PREFECTORAL

Voici le texte de l'arrêté Préfectoral concernant la répartition de l'énergie électrique.

Vu l'article 99 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Décret du 6 octobre 1919 concernant la répartition de l'énergie électrique ;

Vu l'avis de la Commission départementale instituée par la circulaire interministérielle du 13 février 1919 et confirmée par le décret du 6 octobre 1919.

Considérant que la production déficitaire du charbon et de l'éclairage électrique occasionne le chômage partiel de certaines usines et nécessite dans l'autres établissements le travail de nuit ;

Considérant que dans ces conditions, il est inadmissible que l'éclairage public et privé et en particulier celui des cafés et salles de concerts et de spectacles ne subissent aucune restriction.

Sur la proposition du secrétaire général :

ARRETE. — **Eclairage extérieur.** — Article 1er. — L'éclairage extérieur de tous établissements et magasins (cafés, bals, restaurants, débits, hôtels, salles de spectacles, magasins de vente et de commerce, etc....) ne pourra, en aucun cas, comporter plus de trois lampes de 16 watts jusqu'à 12 mètres de façade — au delà de 12 m. de façade, le nombre de lampes pourra être augmenté à raison d'une lampe par 4 mètres supplémentaires.

Les péristyles sont compris dans la façade.

Tous autres éclairages extérieures sont interdits, notamment les enseignes et réclames lumineuses, les motifs décoratifs lumineux, l'expositions de transparents et des projections photographiques et cinématographiques sur la voie publique.

Eclairage intérieur. — Article 2. — Dans les mêmes établissements, l'éclairage des salles où le public a accès ne pourra en aucun cas, excéder par heure et par mètre carré de surface du sol, une consommation d'électricité de 5 watts heures ou une consommation de gaz de 35 litres ce qui correspond à l'allumage d'une lampe de 16 watts ou d'un bec de gaz à incandescence n. 1 par 10 mètres carrés.

L'éclairage intérieur des devantures et les vitrines sera considéré comme faisant partie de l'éclairage de la salle.

Article 3. — En cas d'infraction au présent arrêté, la fourniture du gaz et de l'électricité pourra être provisoirement suspendue.

Article 4. — MM. les Sous-Préfets, maires, commandants de gendarmerie, commissaires de police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet du Nord : Armand NAUDIN.

* * *

Le Maire de Lille rappelle à ses concitoyens l'impérieuse nécessité de restreindre la consommation d'énergie électrique.

Des ordres sont donnés à M. le Commissaire Central de police pour faire observer dans son intégralité l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 21 décembre écoulé dont les abonnés semblent ne vouloir tenir aucun compte.

Usage de l'énergie électrique

AVIS AUX INDUSTRIELS DE LA REGION DE LILLE, ROUBAIX, TOURCOING

Le chef du premier secteur de la Reconstitution Industrielle informe MM. les Industriels de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing qu'une des machines avariées de la Centrale Electrique de Wasquehal, sera très prochainement remise en service le 6 janvier. Dans ce cas, les industriels en seront avertis par un communiqué qui paraîtra demain matin.

Conformément à la décision prise par le Comité régional de la Reconstitution Industrielle, la puissance absorbée par chaque industriel ne pourra, en aucun cas, être supérieure aux trois quarts de la puissance utilisée précédemment, et chaque abonné aura à se conformer strictement, pour l'emploi de la force électrique, aux jours et heures d'utilisation qui leur seront indiqués par le Secteur dont il dépend. L'heure du chemin de fer servira de base pour les heures de service.

Au cas où la remise en service ne pourrait avoir lieu à partir de demain, un nouvel avis, qui paraîtra ultérieurement, mentionnera les nouvelles prévisions.

LA RECONNAISSANCE DE LILLE

La Mairie nous communique les lettres ci-dessous qui lui sont parvenues :

Monsieur le Maire,

Je viens de recevoir la magnifique médaille d'or que vous m'avez envoyée au nom de la Ville de Lille en mémoire du siège de 1914.

Je suis profondément touché de ce témoignage de sympathie et je vous en remercie avec une gratitude émue.

Vous avez envoyé ce souvenir au chef, mais il s'adresse à tous les braves qui, sur les remparts de la ville, ont défendu sa liberté et sauvé l'honneur.

Je voudrais qu'eux tous connaissent le beau geste fait par Lille pour honorer leur vaillance.

En leur nom comme au mien, je salue respectueusement la noble capitale, ville martyre, ville héroïque.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

De PARDIEU,
Lieutenant-Colonel,
22, place Malherbes.

Madame Régina CALNÉ, présidente du Centre de rééducation de Berck-sur-Mer, à Monsieur le Maire de Lille.

Monsieur le Maire,

Je suis profondément touchée que la ville de Lille ait voulu témoigner de la reconnaissance au Centre de Rééducation de Berck, en frappant à mon nom cette belle médaille commémorative.

Je vous en remercie très sincèrement au nom du Comité et en mon nom, ainsi que de votre très aimable lettre du 19 décembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Régina CALNÉ.

A propos d'octroi

On nous communique de la mairie le texte du télégramme officiel adressé par le Préfet au maire de Lille :

« Loi du 30 décembre 1919 dispose notamment :

» Article 10. — Est autorisée à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 1920 inclusivement, sauf vote contraire des Conseils municipaux quand il n'aura pu être statué dans les conditions prévues par les articles 137 et 139 de la loi du 5 avril 1884, la prorogation des actes constitutifs de tout octroi arrivant à expiration le 31 décembre 1919.

» Article 11. — Sont maintenus pour l'exercice 1920 les dispositions de la loi du 22 février 1918 relatives à la suppression des droits d'octroi sur l'alcool et sur les boissons hygiéniques, au relèvement des taxes générales sur les mêmes liquides et à la répartition d'un fonds commun créé au profit des communes.

» Vous prie assurer en ce qui vous concerne exécution ces dispositions ».

Les pillards boches

SIX D'ENTRE EUX SONT AMENES A LA CITADELLE

La police militaire a arrêté les nommés Welch Joseph, de Weklinger et Blucker Karl, d'Aix-la-Chapelle, accusés de nombreux vols dans le Nord ;

Kuhn Herman, du Palatinat, inculpé de vol de chevaux à Guise ;

Sillinger Franz, du Palatinat, pour vols commis à Roubaix ;

Fritz Max, P. G., de la 205me compagnie, pour vols à Arras et Michel Wilhem, P. G., à la 293e compagnie, pour rébellion envers ses gardiens.

Ils ont tous été écroués à la Citadelle en attendant la décision du Conseil de guerre.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

BOURSE DU TRAVAIL

AUX MEMBRES DES SYNDICATS

Ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos derniers numéros, c'est le lundi 26 janvier prochain que commencera la semaine Théâtrale syndicale. Elle durera jusqu'au dimanche, 1er février inclus.

Au programme, figurera « L'Embuscade », pièce à grand spectacle. La soirée sera terminée par une comédie.

Les tickets sont mis en vente dès à présent, au prix de 0.80, à toutes les places. Seuls seront admis les syndiqués porteurs de leur carte confédérale.

Pour la location, s'adresser chez M. Lefebvre, 76 bis, boulevard de Belfort.

REUNIONS SYNDICALES

Mardi 6 Janvier.

FAVEURS ET AIDES DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Réunion à 6 heures du soir, à la Bourse du Travail, 78 boulevard de Belfort. Ordre du jour : Question des salaires. Très urgent.

COMMISSION DE CONTROLE DE LA METALLURGIE. — Réunion des membres, chez le Trésorier, à 6 heures et demie du soir. Ordre du jour : Contrôle de l'année.

Mercredi 7 Janvier.

LES OUVRIERS TOURNEURS DE LA MAISON VANDAME sont invités à se réunir à 6 heures à la Bourse du Travail. Questions importantes.

Jeudi 8 janvier.

LES OUVRIERS DAOUTCHOUTIERS DE LA MAISON DEGRAEVE sont invités à assister à la réunion qui se tiendra à 6 heures et demie, à la Bourse du Travail.

A LILLE

AUX CAMARADES DOCKERS

Le Conseil Syndical informe les camarades que le contrat sera imprimé et distribué aux camarades faisant partie de cette catégorie. Comme vous le voyez, grâce à votre esprit syndical et votre dis-cipline vous êtes parvenu à établir des prix qui vous permettront de vivre honnêtement en élevant vos familles.

Le contrat est valable pour une année et renouvelable. Donc, soyons et restons unis sous la bannière syndicale.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

SYNDICAT DES MINEURS

SECTION DE SECLIN. — Il est rappelé aux camarades de Seclin faisant partie de la section syndicale des mineurs du Pas-de-Calais, en retard dans leurs cotisations, qu'ils doivent se mettre à jour avant le 10 janvier 1920, afin de faciliter le travail du trésorier dont les comptes de l'année 1919 doivent être arrêtés avant cette date, pour être expédiés au bureau central du Syndicat.

Le secrétaire : **Hinaut Emile.**

:: Convocations ::

CHEZ LES TYPOS. — Dimanche, 4 janvier, à 10 heures et demie, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, réunion du Comité syndical.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le secrétaire-délégué : **Louis Masson.**

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX DE LILLE ET ENVIRONS. — **Section des ouvriers en chaussures.** — Tous les ouvriers et ouvrières, coupeurs en chaussures, chamarreuses, cordonniers, monteurs, finisseures, réparateurs, galochiers, chaussonniers, etc., sont convoqués en assemblée extraordinaire, le mardi 6 janvier, à 6 heures et demie précises du soir, au siège, rue du Molinel, 19. En raison de l'importance de cette réunion, tous les travailleurs syndiqués se feront un devoir d'y assister.

La Commission.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS BOULANGERS DE LILLE ET LES ENVIRONS. — Aujourd'hui, dimanche, 4 janvier, une réunion des secrétaires des syndicats ouvriers boulangers aura lieu à la Bourse du Travail, à Roubaix ; rendez-vous à la coopérative « La Paix », de Roubaix, boulevard de Belfort, à 2 heures et demie précises. Cette réunion a pour but d'établir une nouvelle base de salaire, uniforme dans les deux départements.

Vu l'importance des questions à l'ordre du jour, j'ai le ferme espoir que tous les camarades secrétaires se feront un devoir d'assister à la réunion et ceux qui n'ont pu être avisés à temps, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à la réunion.

Marcel BAELDE,
Secrétaire du Syndicat de Lille.

— **Pâtissiers biscuitiers.** — Lundi 5 janvier 1920, réunion mensuelle de la Chambre syndicale ouvrière des pâtissiers, biscuitiers et assimilés, le soir, de 5 à 9 heures, pour toutes les branches de l'alimentation intéressées, rue des Arts, 60. Ordre du jour : compte rendu de la gestion du dernier semestre de l'année 1919 ; question du placement, loi de huit heures, repos hebdomadaire, comité de vigilance.

CHAMBRE SYNDICALE DES TAILLEURS, COUTURIERES ET SIMILAIRES DE LILLE ET ENVIRONS. — Lundi 5 janvier, réunion générale toutes sections réunies. La présence de tous les syndiqués est indispensable.

Ordre du jour très important.

Le camarade trésorier percevra les cotisations à partir de 5 heures et demie et la séance commencera à 7 heures précises.

Le secrétaire, MARCHAND.

SYNDICAT GENERAL DES OUVRIERES EN CONFECTIONS. — Réunion des déléguées de la commission mixte lundi, à 5 heures du soir, dans l'une des salles de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

La Commission compte sur la présence de toutes. La secrétaire : **M.-E. Bidar.**

SECTION DES TAILLEURS DE PIERRES BLEUES, MARBRIERS ET POLISSEURS. — Assemblée générale du 8 janvier 1920, rue du Molinel, 19, à 6 heures du soir.

Lecture du nouveau règlement ; Renouvellement de la Commission.

Présence indispensable.

PARTI SOCIALISTE

LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL DU PARTI SOCIALISTE

C'est ce matin, à 10 heures que s'ouvre le Congrès Confédéral du Parti Socialiste.

Le Congrès se tiendra à l'**Union de Lille**, 147, rue d'Arras.

120 sections du Parti seront représentées.

Pour permettre aux délégués du dehors de reprendre le train dans la soirée, le Congrès se tiendra sans interruption jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

Pour les délégués qui viendront en auto, un garage est à leur disposition à l'Union de Lille.

Les membres de la Section Lilloise sont priés de se réunir à 9 heures un quart, à l'Union pour organiser matériellement la salle du Congrès et le contrôle.

A BAUVIN

GROUPE DES CORONS

Il est rappelé aux membres du Parti ouvrier que la réunion aura lieu le dimanche 4 janvier, à 6 heures du soir, au siège, chez Victor Forster.

Objet : Cotisations ; cartes pour 1920 ; admission de nouveaux membres.

LIBRE-PENSÉE

FEDERATION DE LIBRE-PENSEE SOCIALISTE OUVRIERE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — La réunion de la Fédération, qui devait avoir lieu le 4 janvier, est remise au dimanche 11 janvier, à dix heures et demie du matin, au siège, 49, rue de Poids, à Lille.

Le Secrétaire-adjoint : JACOBS J.-B.

LIBRE-PENSÉE SOCIALISTE « LES DROITS DE L'HOMME », DE FIVES-St-MAURICE

Assemblée de tous les membres le dimanche 4 janvier 1920, chez Vernier, 28, rue Rubens, à Fives.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : JACOBS.

MUTUALITÉ

MUTUALITE OUVRIERE. — 85e Section. — Société de Secours Mutuels en cas de décès, d'accidents et d'incendies. — Recette mensuelle dimanche, 4 janvier, de 9 heures à 12 heures, au siège, Patronage Desrousseaux, rue de la Vignette. Tous les membres de la commission sont priés d'assister à cette recette. Le secrétaire : **G. Grevillier.**

Les trafiquiers d'or

UN ECHO DE L'AFFAIRE CHAPUIS

En possession d'un ordre de perquisition qui lui avait été délivré par le Parquet militaire, M. Perny, chef de la Sûreté, s'est rendu hier, dans une banque de la rue Nationale, où, pendant l'occupation, les traineurs d'or Geerts et Chapuis — ce dernier est sous les verrous — avaient installé la banque des Pays-Bas.

A la demande du magistrat, il lui fut spontanément remis un dossier, comprenant une quarantaine de pièces, qui vraisemblablement concernent les opérations auxquelles se livrèrent les deux trafiqueurs. Ce dossier a été transmis au Parquet militaire.

Nous reviendrons sur cette opération et sur les conséquences qu'elle pourrait avoir pour les inculpés et d'autres personnes encore.

TOUT AUGMENTE !

MEME LES TABACS DE LUXE

Tout augmente !... Tel est le cri du jour. L'année 1920 elle-même a tenu à être de la partie. Etant bissextile elle comptera un jour de plus !

La Régie n'a pas voulu être en reste. Elle informe les fumeurs qui, se trouvant dans l'incapacité d'augmenter sa production, elle a pensé se mettre à la hauteur de la situation générale, en augmentant.... le prix de ses tabacs de luxe.

Heureusement que ces derniers sont en majorité d'origine anglaise. Néanmoins, cette mesure est peu faite pour satisfaire les amateurs du genre.

HISTOIRES DE VOLEURS

L'INDELICATE DEMARCHEUSE

La police a mis la main au collet de la femme Debruyne, née Samclair Germaine, 29 ans, exerçant la profession de démarcheuse, et demeurant 7, cour Monge.

Depuis un certain temps, cette personne, qui n'avait pu être prise sur le fait, avait, en plusieurs reprises, dérobé des sommes d'argent se montant au total à 850 francs, au préjudice de M. Mensicz, 35, rue du Curé Saint-Etienne.

Elle fut surprise, vendredi, au moment où elle venait à nouveau de s'emparer d'un billet de 20 francs, soustrait dans un coffret placé sur une table.

L'indélicate démarcheuse a été déférée au Parquet.

PINCE !

En faisant une ronde, le soir, le chauffeur de la Société des Eaux, sise boulevard Papin, 6 a découvert, caché dans une vérandah de l'immeuble, le sieur René Bousekeyt, 26 ans, chauffeur d'auto, demeurant 221, rue de Lille, à La Madeleine.

Comme le chauffeur demandait à... l'intrus ce qu'il faisait là, celui-ci répondit qu'il était entré dans la maison pour y satisfaire un besoin pressant.

Cette histoire n'a rencontré aucune créance, et la police se propose de déférer Bousekeyt au Parquet.

On croit se trouver en présence d'un voleur d'autos. Il se trouvait deux de ces véhicules dans l'immeuble, et l'une des voitures avait précisément été achetée la veille par un directeur de la Société, à La Madeleine.

LES PROPRIOS RECLAMENT

Une réunion des propriétaires de Lille, de Roubaix et de Tourcoing et des environs a eu lieu samedi après-midi à la Mairie de Lille dans le bureau de M. le Secrétaire-Général.

Les propriétaires ont été reçus par M. Planque, secrétaire-général, en l'absence de M. le Député-Maire, empêché. Ils ont proposé diverses modifications aux lois existantes, et Inghels, député du Nord, qui s'est tout spécialement occupé de la question, a promis aux intéressés que les questions litigieuses entre propriétaires et locataires des régions dévastées feraient l'objet d'un examen des plus sérieux et qu'il proposerait au Parlement, dès sa rentrée, les modifications nécessaires aux lois actuellement en vigueur.

La délégation des propriétaires s'est montrée très touchée des dispositions bienveillantes de la Municipalité actuelle que M. le député Inghels avait bien voulu, en l'occurence, aider de ses connaissances approfondies en cette question et il n'est pas douteux que grâce à l'influence de Inghels, les contestations trop nombreuses entre propriétaires et locataires des régions dévastées se trouveront rapidement aplanies aux mieux des intérêts des uns et des autres.

CEREMONIE MILITAIRE

Samedi matin, les drapeaux du 165me R. I. et du 365me R. I. dont le dépôt se trouvait à Lille, et qu'un décret vient de dissoudre, ont été transportés de la caserne Souham où ils étaient, à la Citadelle, afin d'être placés dans la salle d'honneur du 43me R. I. Les emblèmes étaient précédés de la musique du 43me. Une demi-compagnie de ce régiment leur faisait escorte.

En recevant ce dépôt, M. le colonel Carrot, commandant le 43me, fit l'historique des deux régiments qui disparaissent et des faits d'armes par lesquels ils s'illustrèrent.

AUX CONSCRITS LORRAINS ET ALSACIENS

Les Alsaciens-Lorrains domiciliés à Lille, redevenus français à la suite de la mise en vigueur du traité de paix avec l'Allemagne appartenant aux classes 1919 et 1920, étant susceptibles d'être soumis à leurs obligations militaires, sont invités à se présenter ayant le 10 janvier à la Mairie, bureau militaire.

PETITES NOUVELLES

Insoumis. — Le sieur Arthur Bardel, 44 ans, originaire de la Haute-Marne, sans domicile fixe, a été arrêté à Lille. Cet individu que l'on croit être un insoumis aux lois militaires, a été conduit au Bureau de la Place.

Disparu. — Mme Lemay, 46 rue Saint-Sébastien, a déclaré à la police que son mari, Alexandre Lemay, 60 ans, était disparu du domicile conjugal depuis le 1er janvier à 3 heures de l'après-midi. M. Lemay a une taille de 1 m. 70. Il était vêtu d'un pantalon à carreaux, d'un veston marron et d'un pardessus gris.

Attention au bec de gaz ! — Vers 11 heures et demie du matin, le chauffeur d'auto Albert Delcambre, domicilié à Toufflers, est allé, Grand'Place, donner avec son véhicule sur un pylone supportant un bec de gaz et l'a renversé. Pas d'accident de personne.

Dans la Police. — Par décret du 27 décembre, M. Georges Vanaise commissaire de la police spéciale, est promu à la 1re classe sur place.

M. Lirder, commissaire de la 2e brigade mobile, est également élevé à la 1re classe.

M. Bazet, de Dunkerque, est nommé à la 2e classe.

BONS DE LA DEFENSE NATIONALE

Les **Bons de la Défense Nationale** sont remboursés au Bon Génie, 7 bis, rue des Augustins Lille, moitié en argent, moitié en marchandises. Meubles, Literie, Poêlerie, Vêtements, Pardessus, Imperméables. Vente au Comptant.

AVIS MORTUAIRE

M. René FREMAUX et Mme née **SAINT**, ont la douleur de faire part de la mort accidentelle de leur fille **Agnès**. Ses obsèques auront lieu Lundi 5 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Maurice, où l'on se réunira. La Famille remerciera après la cérémonie religieuse. Inhumation au cimetière de l'Est. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu. 944.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WAVRIN

RÉPONSE

Nous avons reçu par ministère d'huissier, la réponse suivante :

REPONSE AU BLAGUEUR DU DIMANCHE

« Les membres du Conseil municipal ne peuvent laisser passer sous silence la question du » charbon dont s'occupe un écrivain qui a fait » partie de l'ancienne municipalité.

» Cette question brûlante pour bon nombre » de ces Messieurs (sans doute pour des raisons » que la population connaîtra bientôt), doit être » éclaircie et nous allons le faire avec des chif» fres qui peuvent être contrôlés.

» Contrairement à l'affirmation de l'écrivain » qui ne voyait peut être pas clair quand il était » à la mairie, nous tenons à dire que jusqu'à ce » jour le charbon revient à :

» Prix de la mine aux 100 kilos, 7 fr. 65 ; » transport par bateau, 0 fr. 44 ; déchargement » et voiture, jusqu'à l'école, 1 fr. 29 ; total, » 9 fr. 38.

» Pour cette fois, ces Messieurs s'étant jetés » sur le bateau à peine arrivé au bacot le char» bon faisant défaut dans tous les ménages non » favorisés, nous avons dû passer rapidement un » contrat avec les marchands et nous sommes » sûrs d'avoir été approuvés par toute la popu» lation sur la mesure que nous avons prise.

» Les habitants apprendront du reste avec » plaisir, qu'en vendant le charbon 11 francs, » c'est à dire au même prix qu'avant, les finan» ces communales n'ont pas été touchées, le » charbon revenant, y compris les frais de trans» port à domicile à 10 fr. 78.

» Pourquoi donc, l'ancienne municipalité, » dont on cause tant et qui veut critiquer nos » actes, n'a-t-elle pas pris cette mesure ?

» Allons-nous retrouver dans la caisse muni» cipale et non dans celle du ravitaillement, » comme le dit si maladroitement le blagueur » du dimanche, le prétendu bénéfice fait par » nos prédécesseurs sur la vente du charbon ?

» En tout cas, après quatre année de souffran» ces endurées par les femmes et les enfants, il » était écœurant de les voir exposés à la pluie » et au vent pendant des heures entières pour » se mettre ensuite à traîner sur la route une » charrette ou une brouette.

» Tous les gens de bon sens ne peuvent qu'ap» prouver la décision que nous avons prise dès » notre entrée à la Maison Commune. Nous es» pérons faire mieux encore aux prochaines dis» tributions et nous croyons que contrairement » à l'administration qui nous a précédés, nous » ne ferons pas un déficit au ravitaillement de » 47.070 francs sur un mois, ce que le bon écri» vain manqué à négligé d'annoncer à ses lec» teurs.

» La Municipalité nouvelle.

» NOTA. — Nous faisons également observer » que chaque famille a reçu 200 kilos de char» bon, alors que la municipalité précédente, » avec la même quantité, n'a jamais réussi qu'à » en faire délivrer 100 kilos. Pourquoi ? »

REPONSE A LA MUNICIPALITÉ NOUVELLE

Notre camarade Auguste est blakboulé (mais pas vaincu, car il avait été élu 1er adjoint avec 378 voix). Il a été battu avec 500. Donc, en principe, son insuccès a plus de valeur que son succès. Vous dites que c'est un blagueur. Détrompez-vous, c'est un camarade qui veut mettre les choses au point ; nous oserions même dire que, parfois, il nous combat. Votre moquerie d'écrivain ?... Nous, ouvriers, nous n'avons jamais eu la chance d'user nos fonds de culotte jusque l'âge de 20 ans sur les bancs des écoles. Aussitôt que nous avons eu la force, il a fallu se mettre au travail pour subvenir aux besoins du foyer. Au point de vue « Drapeau », il n'a jamais parlé de l'Emblème National ; il n'a jamais été question que de drapeau de parti, car il sait aussi bien que nous combien de nos camarades sont tombés pour l'emblème de la Patrie. D'abord, vous n'avez jamais vu ce camarade faire aucune manifestation. Toujours calme dans ses idées. Enfin, pour le charbon, nous avons les preuves en mains, car notre camarade Auguste l'a exigé de les avoir pour se rendre compte si ses camarades étaient en défaut ou ou non. D'abord, je crois que vous comme moi, vous avez pu le juger pour un homme franc et loyal.

Dans votre « Nota », vous voulez nous faire croire à un mystère. Avec le même bateau, nous n'avons distribué que 100 kilos ; vous ne dites pas combien le bateau contenait de tonnes.

Ajoutons que d'après l'article paru dans la « Croix », contre notre camarade Auguste, nous voyons à quel parti la Municipalité nouvelle appartient.

La Commission exécutive : **Billaut** Alexandre, **Caillier** Philibert, **Cabaut** Emile, **Delplace** Jules, **Portois** Augustin, **Vandaele** Paul.

CHEZ LES ANCIENS ELEVES. — L'Association des Anciens Elèves se réunira en assemblée générale extraordinaire, le dimanche 4 janvier, à 4 heures du soir, à l'école des garçons.

Tous les anciens membres tiendront à prendre part à la réorganisation de la société. La liste des membres ayant été détruite par les Boches, aucune convocation individuelle n'a pu être lancée.

AISANCE, INDEPENDANCE par tous par "Le Travail Chez Soi" (10.000 lignes idées pratiques et lucratives) 1 franc franco timbres. A. OTKENON, 16, R. A. Daudet... Paris (IIe). NOTICE GRATIS et FRANCO

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

AUDIENCE DU 3 JANVIER

Présidence de M. Godart, vice-président

AFFAIRES DE VOL. — Caveye Victor, sujet belge, 37 ans, demeurant à Tourcoing, professionnel du vol, ayant à son actif des nettoyages de claplers et de magasins, au début de l'occupation en 1914, écope à juste titre 18 mois de prison.

— Pacquez Jules-César, chauffeur d'auto, demeurant à Haubourdin, est un amoureux quelque peu intéressé. Il s'enfuit, avec la femme de Jules Bonneel, dont il était le logeur, et à qui il emporta 8.000 francs. 6 mois de prison par défaut.

— Quatre mois de prison avec sursis à Charles Ysebaert, aide-maréchal-ferrant, demeurant à Roubaix, pour soustraction frauduleuse d'une cuisinière et d'un régulateur, au préjudice de Mme Dolvelde.

— Theliez Yvonne, 14 ans et demi, bonne chez Mme Juhé-Hertog, 16, rue de la Gare, à Roubaix, a dérobé à sa patronne 4.455 francs qu'elle a dépensés avec sa sœur Albertine, en achats de souliers, lingerie et vêtements. Arrêtées à temps, elles restituèrent 3.788 francs. Le Tribunal condamne Theliez Albertine à deux mois de prison avec sursis, à titre d'avertissement, et envoie la jeune sœur Yvonne en maison de correction jusqu'à 18 ans révolus.

ABUS DE CONFIANCE. — Delsaux Auguste, pharmacien, demeurant à Lille, fait opposition à un jugement de défaut du 18 novembre dernier, le condamnant à deux mois de prison et 100 francs d'amende, pour s'être fait remettre par M. Bossut une somme de 1.080 francs pour livraisons de vins qui ne furent jamais faites.

Le Tribunal réduit la peine à un mois de prison avec sursis et maintient à la partie civile ses 1.080 francs à titre de dommages et intérêts.

CAMBRIOLEURS DANGEREUX. — Olens Gérard, 19 ans, sujet belge, tourneur en fer, demeurant à Lille, et son acolyte Van Bever Georges, ont, dans le courant du mois de novembre dernier, successivement cambriolé les maisons de commerce de M. Dambrine, 33, rue d'Esquermes, Mme Veuve Guelton, 50, rue Arago, M. Debreyne, 67-69 rue du Marché et M. Averlant, 44, rue de la Bassée, à qui ils dérobèrent différentes marchandises : vins, liqueurs, étoffes et chaussures.

Un bon point pour les Pilules Pink

C'est de Cette (Hérault) qu'il nous vient, sous la forme d'une lettre bien sentie, que Mme Le Du, 3 bis, quai du Sud, nous écrivit en y ajoutant sa photographie.

Mme LE DU.

« Le résultat de la cure des Pilules Pink, écrit Mme Le Du : du bien, beaucoup de bien. Depuis quatre mois environ